

DÉLIBÉRATION N° CB 06.02 DU 30 JUIN 2006

relative à l'approbation du procès-verbal
de la réunion du 7 avril 2006

Le Comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2006, sous réserve de la modification ci-annexée.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,

Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin,

André SANTINI

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CB 06.02 DU 30 JUIN 2006

RELATIVE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2006

- p. 26 - 3^{ème} paragraphe

Il y a lieu de remplacer le terme "particuliers" par "raccordés".